

PROJET PEDAGOGIQUE

**Accueil loisirs adolescents
inter-communal des**

Aspres

2020-2021

1 / PRESENTATION

La communauté de communes des Aspres dispose d'un service jeunesse pour mettre en Œuvre des actions éducatives et d'information sur son territoire.

Les objectifs éducatifs conduits doivent permettre de :

- Contribuer au développement et à l'épanouissement des jeunes.
- Permettre aux jeunes de devenir des citoyens actifs, responsables et autonomes.
- Favoriser du lien social, de la mixité sociale et des comportements sociaux qui contribuent au développement durable du territoire.

Afin de mener à bien ces objectifs éducatifs :

Un accueil de loisirs adolescents multi sites fonctionne sur le territoire inter-communal.

Crise sanitaire covid 19 : Face à la crise sanitaire que subit le pays depuis le mois de mars 2020, ces objectifs éducatifs devront être conduits selon le protocole de sécurité sanitaire engagé par l'état pour les accueils collectifs de mineurs.

2 / LIEUX DE RESIDENCE

- Espace jeunes aire de loisirs de la commune de Fourques.
- Halle des sports de la ville de Thuir aux vacances scolaires.
- Espace jeunes de Léon Blum à Thuir.

3/ PUBLICS

L'accueil de loisirs adolescent s'adresse aux jeunes âgés de 11 ans à 17 ans.

3 / PERIODES DE FONCTIONNEMENT

- **Périodes des vacances scolaires** : Du lundi au vendredi de 8h45 à 18h30 et le samedi de 14h à 19h.
- **Périodes hors vacances scolaires** :

Espace jeunes de Fourques : Mercredi et samedi de 14h à 19h.

5/ MOYENS

5.1 Les Locaux :

La halle des sports de Thuir :

- Salle polyvalente de 1 500 m², vestiaires filles et garçons, toilettes filles et garçons, salle de judo.
- Salle de tennis de Table de 1 000 m², vestiaires filles et garçons, toilettes filles et garçons.

Espace jeunes de Fourques : Salle de 100 m², toilettes garçons et filles, espace cuisine.

Toutes les infrastructures intérieures et extérieures des communes de la communauté de communes peuvent être mises à la disposition du service ponctuellement suivant les projets d'activités.

Espace jeunes de Thuir : Local algéco de 60 m² occupé de façon ponctuelle en attendant de nouveaux locaux pour 2021.

5.2 Le personnel :

Un Directeur :

Régis PORRA, titulaire d'un DEUST en management loisirs, d'un brevet d'Etat d'éducateur sportif et d'un BPJEPS loisirs tous publics.

Missions : Coordination du service jeunesse intercommunal des Aspres. Direction de l'accueil de loisirs adolescents des Aspres. Participe, à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif du territoire, à l'élaboration, la conduite, et le suivi du projet pédagogique de l'accueil de loisirs adolescent des Aspres, coordonne la conduite des projets d'activités 11 – 13 ans et 14 – 17 ans, contribue à la communication du service, veille à l'aspect réglementaire et sécuritaire des accueils de loisirs adolescents du territoire, assure la gestion administrative et budgétaire du service, encadre, anime et gère le personnel du service.

Un Directeur adjoint :

Mickaël DEJOYE, titulaire d'un BPJEPS culturel avec option direction acm, en contrat à durée indéterminée avec la ligue de l'enseignement des P.O délégué du fonctionnement des ALSH de la communauté de communes des Aspres.

Missions : Directeur adjoint de l'accueil de loisirs intercommunal. Participe à la mise en œuvre du projet éducatif du service, à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique, à la conduite et à la coordination des projets d'activités, encadre et anime l'espace jeunes de l'accueil de loisirs adolescents du secteur de Thuir et de Fourques sur la période périscolaire. Veille à l'aspect réglementaire et sécuritaire des projets d'activités loisirs du service, participe à la communication et aux missions administratives du service.

Statut : directeur Alsh / alae

Un animateur jeunesse information et multimédia du service :

Mickaël **ALONSO**, titulaire d'une licence STAPS.

Missions : Participe, à la mise en œuvre du projet éducatif, à l'élaboration et à l'animation des projets d'activités en lien avec l'information et le multimédia du service, crée, anime et actualise les outils de communication du service.

Statut : Titulaire de la filière publique territoriale en qualité d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Un animateur loisirs :

Kevin Cadon, titulaire d'un BPJEPS Activité physique pour tous.

Missions :

Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique, Anime et encadre l'espace jeunes de Fourques. Élabore, encadre, anime et coordonne des projets d'activités de loisirs du service, notamment sur la catégorie d'âge 11 - 13 ans pendant les vacances scolaires.

Des Animateurs vacances :

Des animateurs BAFA sont recrutés de façon contractuelle pour l'encadrement et les animations des activités programmées pendant les vacances scolaires. Ils sont associés avant chaque vacance à l'élaboration des projets d'activités.

- Claude De Boutiez : Titulaire BAFA.
- Alyson Kruger : Titulaire BAFA.
- Himiche Anissa : Titulaire BAFA.
- Louis ROCH : Titulaire BAFA.
- Ricky POYET : Stagiaire BPJEPS Itp.
- Charline PUJO : Titulaire BAFA
- MOUAZIR Hamza : Stagiaire BAFA
- GERAUD Justine : Titulaire BPJEPS .

5.3 / Le matériel :

Sites de Thuir :

Halle des sports :

- Un baby-foot.
- Deux table de tennis de table, raquettes et balles.
- Un billard
- Ballons de foot, basket, raquettes de tennis, boules de pétanque.
- Jeux de sociétés

- Jeux vidéo et console vidéo
- Un téléviseur
- Des tables et des chaises, deux frigidaires, un four à micro-ondes.

Espace jeunes de Fourques

- Un billard
- Un baby - foot
- Ballons de foot, basket, raquettes de tennis, boules de pétanque.
- Jeux de sociétés
- 1 ordinateur
- Un téléviseur, des tables et des chaises, une console vidéo.
- Un frigidaire, un four à micro-ondes.

Espace jeunes de Thuir ;

- Un billard
- Un baby - foot
- Ballons de foot, basket, raquettes de tennis, boules de pétanque.
- Jeux de sociétés
- 1 ordinateur
- Un téléviseur, des tables et des chaises, une console vidéo.
- Un frigidaire, un four à micro-ondes.

5.4 Les transports :

Afin d'assurer l'accessibilité des activités de loisirs proposées à l'ensemble des jeunes résidents sur le territoire inter-communal, le service dispose de deux à trois minibus pour les déplacements en petit groupe et fait appel un prestataire pour les transports en grand groupe.

Pendant les vacances scolaires, un ramassage des jeunes est proposé le matin et en fin d'après-midi pour acheminer les jeunes extérieurs à Thuir sur le site de la halle des sports. De même un transport est proposé à l'aller et au retour pour chaque activité proposée pour la catégorie 13 – 14 ans.

5.5 Le budget : Voir document annexe

Le service jeunesse dispose d'un budget général de 295 000 €

6/ LES TARIFS : Voir tableau en document annexe.

7 / LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Accompagner notre jeunesse locale à devenir des :

- **Citoyens responsables :**

Il faudra accompagner les jeunes à évoluer à travers un cadre réglementaire. Leur permettre, de comprendre (explication, présentation), valider (signature, acceptation), respecter (vigilance, cohérence) un cadre (horaires, sécurité, consignes sanitaires covid 19...), règles de jeux **et** d'activités.

Il faudra permettre aux jeunes de réaliser et prendre en charge des tâches (rangement, arbitrage, animation, préparation, construction, entretien...) dans certains projets d'activités.

Il faudra les impliquer activement à l'organisation, à la réalisation, au déroulement (choix d'activités, définition règles de vie collectives, programmation) de certains projets (activités, séjours) notamment au niveau de la section d'âge 14 – 17 ans, avec les actions citoyennes, les projets 14-17 ans et l'accompagnement de projets association junior.

Il faudra les sensibiliser au respect d'autrui (écoute, tolérance), à leur bien-être (santé, sécurité routière), à la préservation, la protection, l'amélioration (environnement naturel, quartier, espaces d'activités publics, ville) du cadre de vie.

- **Citoyens autonomes :**

En adaptant un cadre de fonctionnement qui favorise l'autonomie dans la fréquentation des structures d'accueil, dans les modalités d'inscriptions, l'utilisation des espaces jeunes, gestion des temps libres qui sont proposées durant certaines activités comme les jeux libres, les séjours et les activités de loisirs.

En soutenant des initiatives de jeunes, en accompagnant des activités dans le cadre des actions citoyennes, aides projets jeunes ou association junior.

En favorisant l'accès à l'information et aux connaissances pour développer l'esprit critique et la réflexion.

Ce volet autonomie sera particulièrement développé au niveau de la catégorie d'âge 14 – 17 ans.

- **Citoyens socialisés :**

En proposant des activités collectives et des lieux d'accueils qui favorisent le partage, les rencontres, les échanges inter génération, la cohabitation, la coopération, la solidarité, le lien, la mixité sociale et territoriale, le vivre ensemble.

Ce vivre ensemble, sera particulièrement développé au niveau de grands jeux, de coopération délocalisée sur le territoire, mais aussi des sorties communes attractives qui favorisent la mixité sociale et territoriale.

- **Citoyens épanouis :**

En favorisant l'accessibilité à des activités qui séduisent les jeunes, procurent du divertissement et créent de la convivialité.

En permettant la découverte, l'apprentissage, le perfectionnement de pratiques d'activités sportives et culturelle.

En développant l'estime de soi, la confiance en soi, l'altruisme, en permettant à chaque jeune de trouver sa place dans un groupe, d'y être acteur dans les différentes activités proposées au sein du service.

En donnant l'accès à l'information tout en développant l'esprit d'analyse, de réflexion, d'esprit critique.

- **Citoyens acteurs de leur territoire :**

En donnant la possibilité aux jeunes d'être reconnus, valorisés, utiles pour son territoire à travers des projets citoyens, des séjours, des manifestations sportives, culturelles, festives.

8 / LES MODES D'ACCUEIL

8.1 L' accueil espaces jeunes :

L'accueil de loisirs propose un espace de divertissement et de rencontres pendant les temps libres des jeunes.

Un Espaces jeux (jeux de société, billard, baby-foot, jeux vidéo), un espace multimédia et un espace télé avec tables et chaises.

Publics : Jeunes âgés de 12 à 17 ans. Les jeunes de 11 ans ne sont pas encore concernés par ce mode d'accueil.

- Le point jeunes de Fourques au niveau de l'aire de loisirs.

Fonctionnement :

Fourques : Du lundi au vendredi de 14h à 19h et le samedi de 14h à 19h. Des activités citoyennes et de loisirs seront associées sur certaines journées.

Conditions de fréquentation :

Les jeunes doivent avoir 12 ans révolus, être adhérents du service jeunesse de la communauté de communes des Aspres, en s'acquittant d'une cotisation annuelle de 2 €, en remplissant un dossier d'inscription comprenant, un volet renseignements familles, un volet autorisation parentale et un volet règlement intérieur du service.

Capacités d'accueils : 12 à 24 suivant les périodes et l'encadrement.

Démarche pédagogique recherchée :

Responsabilisation du jeune à travers le respect d'un cadre réglementaire signé par les parents et le jeune inscrit. Le règlement intérieur aura été présenté, expliqué et sera validé par le jeune à travers son accord signé. Voir annexe, règlement intérieur espaces jeunes. Il sera de même sensibilisé, accompagné et encadré par l'équipe pédagogique à appliquer les gestes barrières pour lutter contre la propagation du virus covid 19. Voir annexe protocole sanitaire de lutte contre le virus covid 19.

Socialisation : Le jeune sera intégré en étant accompagné par l'animateur, à faire des rencontres, à partager des activités, à échanger avec les autres jeunes. Il y créera du lien avec l'encadrement et les autres jeunes.

Autonomie du jeune à travers l'utilisation du matériel (jeux, ordinateurs,) mis à sa disposition et sa participation aux activités qui reste encadrée mais qui se fait en accès libre. Voir document annexe règlement intérieur espace jeune.

Médiation et Prévention sociale : Ce mode d'accueil répond majoritairement à des jeunes en décrochage d'activités (associations, accueils de loisirs) traditionnelles. Ce sont des jeunes qui peuvent présenter des comportements sociaux (incivilité, conduites addictives drogues, alcool) déviant.

Le rôle de l'encadrement sera de tisser du lien avec ces jeunes et de les accompagner à reprendre des comportements sociaux favorables et valorisant pour leur bien-être. Un travail d'écoute, de bienveillance, de conseil sera très important pour développer de la confiance. Ce lien crée pourra ensuite

être décliné à des projets individuels ou collectifs, dans le cadre des temps libres, mais aussi sur le plan de l'insertion et de la prévention.

8.2 Les accueils activités vacances :

Le service jeunesse des Aspres propose des activités de loisirs dans le cadre des vacances scolaires. Elles s'adressent en priorité aux jeunes résidant sur le territoire de la communauté de communes des Aspres, ayant rempli un dossier d'inscription.

Pour s'adapter et répondre au mieux aux caractéristiques et besoins des adolescents, les projets d'activités de loisirs sont programmés et organisés à travers deux catégories d'âges.

La catégorie d'âge 11 -12 ans : Les pré-adolescents.

Une catégorie d'âge pour laquelle jeunes et parents sont en demande. Demande d'activité pour les jeunes mais avec un cadre (inscriptions à la carte, lieux différents que celui des plus jeunes et des plus grands) plus souple et des activités qui répondent davantage à des centres d'intérêts. Demande d'activités pour les parents qui ne souhaitent pas encore laisser leurs enfants seuls à la maison, qui veulent les occuper pour les sortir de devant des écrans, et leur permettre de rencontrer d'autres jeunes quand ils sont en manque de relation sociale.

Les caractéristiques de la pré-adolescence :

Social	Physique	Psychologique	Intellectuel
Influençable. Besoin d'appartenance à un groupe. Cherche à braver les interdits, à remettre en question. Esprit de compétition. Liens privilégiés à la bande, la notion d'ami prend de plus en plus de place. Différences filles et garçons. Les attirances et le besoin de séduire se développent, mais ils fonctionnent très peu ensemble, les filles d'un côté, les garçons de l'autre.	Puberté, qui démarre plus vite chez les filles. Voix qui mue. Transformation importante du corps. Besoin de se dépenser mais se fatigue très vite.	Besoin d'autonomie et d'être sécurisé. Besoin d'être responsabilisé mais cadré. Goût du risque, des défis. En recherche d'identité. Fragilité, le regard sur soi est très important. Se prennent pour des grands mais sont encore enfantins dans leurs comportements. Les filles en avance au niveau puberté manifestent davantage de maturité que les garçons. Premières expériences amoureuses.	Moins intéressé par l'école. Intérêt pour la science, les nouvelles technologies. Intérêt pour les problèmes sociaux. Ouverture au monde de manière générale

Avantages : Publics actifs et joueurs.

Difficultés : Publics encore immature, en recherche d'identité, avec des relations sociales conflictuelles.

Attitudes professionnelles à privilégier :

- **La bienveillance :** Écoute, conseil, respect, rassurer, sécuriser, garantir le calme et le repos.
- **Créer du lien :** Confiance, estime, considération, dialoguer, valoriser, s'amuser en gardant les distances du cadre.
- **Encadrer en responsabilisant, en étant clair et précis :** Permettre de l'autogestion, expliquer, faire comprendre. Proposer un cadre qui protège et qui est respecté.

Axes pédagogiques forts à atteindre :

- **Le vivre ensemble :** Les jeunes Coopéreront, feront preuve de solidarité, de tolérance, de respect envers les autres. Ils seront capables d'intégrer et fonctionner dans un groupe
- **La confiance en soi :** Ils développeront des savoir-faire et des savoir être. Ils seront en capacité de s'exprimer et de prendre leur place dans un projet d'activité. Ils seront valorisés et reconnus dans les projets d'activités, mais aussi dans leurs comportements.
- **L'épanouissement :** Les jeunes découvriront, pratiqueront des activités qui les séduisent. Ils vivront des moments conviviaux et divertissant. Ils seront sensibilisés à leur bien-être. Ils seront valorisés à travers des activités qui les mettent en avant. Ils développeront des connaissances et un esprit réfléchi.
- **La responsabilisation :** Ils seront associés à la compréhension des règles de fonctionnement, d'activités. Ils prendront en charge des tâches, de vie quotidienne pendant des séjours, de préparation, organisation ou de fin d'activités. Ils seront accompagnés pour comprendre, assumer et réparer leurs comportements sociaux déviant. Il seront sensibilisés, accompagnés et encadrés par l'équipe pédagogique à adopter les gestes barrières pour lutter contre la propagation du virus covid 19. Voir annexe protocole sanitaire de lutte contre le virus covid 19.

Projet de fonctionnement : Un cadre souple (inscriptions à la carte), sécurisant (lieu spécifique), accessible (transport, tarifs).

Lieu d'accueil : Halle des sports de la ville de Thuir.

Crise sanitaire covid 19 : Afin de s'adapter au protocole sanitaire de l'État en vigueur, d'autres sites d'accueil peuvent être proposés pour s'adapter à la réglementation sur le nombre maximum de jeunes à accueillir en même temps. Voir document en annexe.

Horaires : 8h45 - 18h

Modalités d'inscription :

Être inscrit au service. Voir documents annexes.

Les inscriptions se feront à la journée afin de répondre à un besoin souple et de prise en compte des centres d'intérêts.

La moitié des places sera réservée aux demandes d'inscription semaine pour garantir de l'accueil aux familles qui ont des besoins d'encadrement important.

L'autre moitié concernera les inscriptions à la journée.

En fonction des demandes d'inscriptions faites par chaque jeune, un planning personnalisé lui sera retourné. Il communiquera toutes les informations utiles (Horaires, repas, transports, affaires à prévoir, tarifs) de chaque activité.

Transports : Les jeunes résidant de la communauté de communes mais extérieurs à Thuir, bénéficieront d'un transport collectif en bus ou en minibus pour les acheminer le matin sur le site d'accueil, et les ramener en fin de journée. Il s'opérera dans les six communes suivantes, Trouillas, Villemolaque, Fourques, Saint Jean Lasseille, Brouilla, Banyuls des aspres. Cela permettra de proposer un point de ramassage de proximité sur l'ensemble du territoire. Aucun encadrement ne sera assuré sur les points de ramassage, mais un accueil encadré est proposé sur les accueils de loisirs de Banyuls des Aspres, de Trouillas et de Thuir selon les horaires d'ouverture et fermeture. Condition d'accueil à mettre en place avec la direction au moment de l'inscription.

En raison de la crise épidémique covid 19, cette catégorie d'âge sera répartie en deux groupes de 15 à 20 jeunes pour les journées sorties. Un groupe de jeunes issues de la ville de Thuir et des villages de proximité, et un groupe de jeunes issues des communes extérieures de la communauté de communes des Aspres. Les deux groupes ne se mélangeront jamais dans les différentes activités, moments de restauration ou passages aux toilettes. Ils disposeront d'espaces spécifiques pour ranger leurs affaires.

L'accueil pré-adolescent se fera directement sur le lieu d'accueil de Thuir, le matin de 8h45 à 9h30 et en fin d'après-midi de 17h à 18h. Un autre accueil est possible au niveau de l'accueil de loisirs enfant de Thuir, accueil de loisirs de Trouillas et accueil de loisirs de Banyuls des Aspres pour permettre aux familles de disposer d'un lieu d'accueil encadré hors heures d'ouverture ou horaires de transports proposés.

Effectifs : Deux groupes de 15 à 20 jeunes.

Tarification : Une tarification avec plusieurs formules journée (voir documents annexes, tarif) est proposée.

Elle sera calculée selon les conditions de résidence et une grille de quatre quotients familiaux.

Une tarification définie pour garantir une accessibilité au plus grand nombre.

Repas: les repas devront être apportés sous forme de panier repas froid par les jeunes, selon les conditions d'hygiène et d'équilibre alimentaire fixés par la structure accueillante. Les formes de panier repas permettent de laisser aux jeunes plus d'autonomie.

La catégorie 13 – 17 ans : Les adolescents.

Une catégorie d'âge pour laquelle les parents laissent de plus en plus d'autonomie dans la gestion des temps libres. La grande majorité des jeunes viennent s'inscrire, de leur propre volonté.

Caractéristiques des adolescents :

Social	Physique	Psychologique	Intellectuel
Appartenance à un groupe d'amis. Possède des habitudes de groupe (lieu de rencontre, communication avec les réseaux sociaux)	Expérimentations sexuelles. Puberté davantage marquée chez les garçons.	Besoin de liberté, d'autonomie, d'aventure. De nature lunatique.	Différentiation des parcours scolaires. Centres d'intérêts affirmés.
La place des amis est très importante. Intérêt pour les rassemblements festifs.	Meilleures connaissances des limites, de leurs possibilités.	En recherche d'identité (vestimentaire, modèles sociaux, sexuelle)	Esprit critique, besoin d'engagement.
Attitude rebelle vis à vis de l'autorité.	Capacités et condition physique de plus en plus différentes selon les individus.	Identification forte à un groupe, une mode, un univers artistique.	Affirme ses valeurs. Intérêt pour les nouvelles technologies, réseaux sociaux.
Développe de plus en plus de maturité dans les relations avec l'adulte.	Problème d'obésité, d'addiction, de drogues, alcool.	Notion de mal être, complexe physique. Comportements sociaux déviant	Ouverture au monde en général
Les filles et garçons se mélangent davantage. La séduction est de plus en plus forte avec des expérimentations et des comportements sexuels de plus en plus affirmés.	Problème d'hygiène de vie, alimentation, sommeil, condition physique.	Goût du risque et du défi. Premières expérimentations sexuelles, usage de drogues et d'alcool, tabac.	
Expérimentations professionnelles.			

Avantages : Publics matures .

Difficultés : Publics qui fonctionnent en groupe et qui expérimentent des conduites à risque.

Attitudes professionnelles à privilégier :

- **L'accompagnement :** Ecoute, disponibilité, conseil, prise en compte des intérêts et difficultés.
- **Sécuriser :** Garantir un cadre qui sécurise et contrôle. Covid 19.
- **Informé, sensibiliser :** Prévenir les dangers, développer la réflexion, la prise de conscience.
- **Responsabiliser :** Permettre aux jeunes de prendre des initiatives, de devenir acteur des projets. Encadré les jeunes à adopter les gestes barrières en vigueur pour lutter contre la propagation du virus covid 19.

- **Créer du lien** : Etablir de la confiance, de la complicité mais en gardant ses distances, sa neutralité.
- **Epanouissement** : Favoriser la convivialité, le bien être, la découverte.
- **Autonomie** : Permettre aux jeunes de devenir autonome à travers un cadre expliqué, compris et accepter

Axes éducatifs à privilégier :

La responsabilisation : Les jeunes seront associés à l'élaboration des règles de vie pour un séjour, des règles de fonctionnement pour des activités. Ils prendront en charge des tâches dans l'organisation et la réalisation de certains projets. Ils devront être en capacité d'assurer les gestes barrières de lutte contre la propagation du virus covid 19.

L'épanouissement et le bien être : Les jeunes découvriront, pratiqueront des activités qui les attirent les séduisent. Ils vivront des moments conviviaux et divertissant. Ils seront sensibilisés à leur bien-être. Ils développeront des connaissances et un esprit réfléchi.

L'autonomie : Les jeunes seront d'avantage associés au déroulement des activités.

Projet de fonctionnement : Un cadre souple (inscriptions à la carte), sécurisant (lieu spécifique), accessible (transport, tarifs).

Lieu d'accueil : Salle de tennis de table de la Halle des sports de la ville de Thuir.

Crise sanitaire covid 19 : Afin de s'adapter au protocole sanitaire de l'État en vigueur, d'autres sites d'accueil peuvent être proposés pour s'adapter à la réglementation sur le nombre maximum de jeunes à accueillir en même temps. Voir document en annexe.

Horaires : 8h45 - 18h

Modalités d'inscription :

Être inscrit au service. Voir documents annexes.

Les inscriptions se feront à la journée afin de répondre à un besoin souplesse et de prise en compte des centres d'intérêts.

La moitié des places sera réservée aux demandes d'inscription multiples en semaine pour favoriser les jeunes qui sont demandeurs d'activités autres que les sorties.

L'autre moitié concernera les inscriptions unique.

En fonction des demandes d'inscriptions faites par chaque jeune, un planning personnalisé lui sera retourné. Il communiquera toutes les informations utiles (Horaires, repas, transports, affaires à prévoir, tarifs) de chaque activité.

Transports : Les jeunes résidant de la communauté de communes mais extérieurs à Thuir, bénéficieront d'un transport collectif en bus ou en minibus pour les acheminer le matin sur le site d'accueil, et les ramener en fin de journée. Il s'opérera dans les six communes suivantes, Trouillas, Villemolaque, Fourques, Saint Jean Lasseille, Brouilla, Banyuls des aspres. Cela permettra de proposer un point de ramassage de proximité sur l'ensemble du territoire. Aucun encadrement ne sera assuré sur les points de ramassage, mais un accueil encadré est proposé sur les accueils de loisirs de Banyuls des Aspres, de

Trouillas et de Thuir selon les horaires d'ouverture et fermeture. Condition d'accueil à mettre en place avec la direction au moment de l'inscription.

En raison de la crise épidémique covid 19, cette catégorie d'âge sera constituera d'un groupe de 15 à 20 jeunes maximum pour les journées sorties. Un groupe de jeunes issues des communes extérieures de la communauté de communes des Aspres.

L'accueil adolescent se fera directement sur le lieu d'accueil de Thuir, le matin de 8h45 à 9h30 et en fin d'après-midi de 17h à 18h. En raison de la crise covid 19, l'entrée des jeunes sera différente de celle des 11 – 12 ans. En aucun moment, ils ne se mélangeront aux groupes d'âges 11 – 12 ans.

Effectifs : Deux groupes de 15 à 20 jeunes uniquement pour les sorties.

Tarification : Une tarification avec plusieurs formules journée (voir documents annexes, tarif) est proposée.

Elle sera calculée selon les conditions de résidence et une grille de quatre quotients familiaux.

Une tarification définie pour garantir une accessibilité au plus grand nombre.

Repas: les repas devront être apportés sous forme de panier repas froid par les jeunes, selon les conditions d'hygiène et d'équilibre alimentaire fixés par la structure accueillante. Les formes de panier repas permettent de laisser aux jeunes plus d'autonomie et de souplesse.

Organisation journée type :

Journée sur site :

8h45 – 9h 30 : Accueil sur le site de Thuir et acheminement des jeunes en transport collectif. L'accueil sur le site doit permettre au jeune de prendre ses marques et s'intégrer à travers plusieurs espaces d'activités (jeux calmes, jeux sportifs, activités de création), et faire connaissance avec l'équipe d'animation et les autres jeunes.

09h45- 10h : Tous les jeunes inscrits doivent être sur le site. Prise en main du groupe avec explication du déroulement de la journée par la Direction, suivi d'un petit jeu de présentation pour favoriser l'esprit de groupe.

10h - 12h00 : Activité loisirs programmée le matin.

12h00-13h30 : Pause repas suivi d'un temps calme (espace télé, jeux de société, lecture)

13h30-16h30 : Activité loisirs de l'après-midi

16h30-17h00 : goûter

16h45-18h00 : Retour des jeunes dans leurs familles avec transport pour ceux extérieurs à Thuir. Un encadrement sera assuré jusqu'à 18h sur le site de Thuir, et sur les accueils de loisirs de Banyuls dels Aspres et de Trouillas pour attendre les parents des jeunes qui n'ont pas autorisation de rentrer seul.

Journée à l'extérieur :

8h45 – 9h45 Transport avec ramassage des jeunes dans les communes, de Thuir, Trouillas, Fourques, Villemolaque, Saint Jean Las seille, Brouilla et Banyuls dels Aspres.

9h45 – 10h30 Horaires de transport sur lieu d'activité variable suivant l'itinéraire.

10h30 – 10h45 Présentation de la journée (équipe d'animateur, déroulement de la journée, consignes) et jeux de connaissance de 10 minutes. Il faut permettre aux jeunes et aux équipes d'animateur de faire connaissance afin de créer une dynamique collective bienveillante et conviviale.

10h45 – 16h00 Activité avec une coupure repas d'une heure entre 12h et 13h, suivi d'un temps calme (jeux de société, sieste, discussion calme) de manière à permettre à l'équipe d'animation de faire une coupure

sous forme de rotation, mais aussi, reposer les organismes, respecter la digestion, notamment sur les activités de baignade l'été.

13h – 16h Activité

16h00 – 17h45 Transport retour avec dépose des jeunes dans les communes de Thuir, Trouillas, Fourques, Villemolaque, Saint Jean Lasseille, Brouilla et Banyuls dels Aspres.

Les projets d'activités : Voir programme ci-joint

Un programme d'activités riche et varié pour contenter le plus grand nombre, avec des propositions journalières du lundi au vendredi, et des contenus pédagogiques qui prennent en compte les centres d'intérêts, les caractéristiques des publics et les objectifs éducatifs à atteindre.

Des activités sportives, culturelles et d'information jeunesse :

Elles sont proposées à la 1/2 journée le matin, moment de la journée pour lequel les jeunes sont le plus réceptif.

Elles pourront être menées avec des intervenants extérieurs spécialisés ou associatifs locaux.

Elles se réaliseront dans les différentes infrastructures mises à disposition par les communes de l'intercommunalité des Aspres.

Chaque semaine, une thématique culturelle, sportive et information jeunesse.

Axes forts pédagogiques poursuivis : L'apprentissage, la sensibilisation, le divertissement, l'activité de groupe, le respect des consignes.

Des grands jeux sportifs ou festifs :

Proposés à la ½ journée en après-midi. Ils seront organisés suivant un fil conducteur, une thématique (interville, Rallye-photo, patrimoine,) elles pourront s'organiser à l'extérieur du site mais uniquement sur Thuir..

Ils seront proposés au moins une à deux fois pour chaque semaine.

Axes forts pédagogiques poursuivis : L'activité de groupe (la collaboration, solidarité, échange, partage), le divertissement, le respect des consignes, la découverte et la connaissance d'un territoire, d'un patrimoine.

Des sorties attractives : Proposées une fois par semaine sous forme de sortie à la journée à l'extérieur de Thuir suivant des activités attractives qui séduisent les jeunes.

Axes pédagogique privilégiés : Le divertissement, l'épanouissement avec la notion d'équité sociale en permettant l'accessibilité d'activités attractives au plus grand nombre, la vie de groupe (échange, collaboration, partage) avec la mise en avant de la mixité sociale et territoriale, le respect des consignes.

Axes forts pédagogiques : Le divertissement, l'épanouissement avec la notion d'équité sociale en permettant l'accessibilité. La socialisation des jeunes en favorisant les rencontres, les échanges, le partage.

Les jeux libres : Ils seront proposés en ½ journée le matin essentiellement. Les objectifs pédagogiques étant de permettre de l'autonomie dans le choix des activités proposées et de favoriser une intégration progressive du jeune dans le groupe.

Plusieurs espaces d'activités ou plusieurs animations (sportifs, jeux vidéo, jeux de société, activités de création.) seront organisés avec les jeunes et proposés en accès libre, mais de façon encadrée.

La catégorie d'âge 15 – 17 ans :

Lieux d'accueil : Espace jeunes de Thuir et espace jeunes de Fourques.

Pour cette tranche d'âge il est proposé de prioriser des activités en direction des groupes de jeunes issues des Point jeunes de Thuir et de Fourques. Il ne s'agira pas d'écarter les autres jeunes du territoire volontaires à participer à des actions. Ils seront intégrés sur les projets mis en place en fonction des places disponibles.

Effectifs : 8 à 10 jeunes par projets.

Inscriptions : Le jeune devra avoir remplis un dossier d'inscription du service jeunesse. La tarification habituelle du service sera appliquée pour les activités de loisirs proposées hormis pour les activités en lien avec des actions citoyennes.

Transports : En minibus avec des capacités de 8 places pour se déplacer sur les sites d'activités.

Repas : A la charge des familles où du service jeunesse suivant les projets conduits.

Caractéristiques des publics:

Elles sont proposées en fonction des objectifs éducatif et pédagogique priorités pour cette tranche d'âge et le public ciblé.

La particularité de cette tranche d'âge est qu'elle est de moins en moins en demande d'activité, et de plus en plus en autonomie dans la gestion des temps libres. La grande majorité des jeunes viennent de leur propre volonté.

Social	Physique	Psychologique	Intellectuel
Appartenance à un groupe d'amis. Possède des habitudes de groupe (lieu de rencontre, communication avec les réseaux sociaux)	Expérimentations sexuelles.	Besoin de liberté, d'autonomie, d'aventure.	Différentiation des parcours scolaires.
La place des amis est très importante. Intérêt pour les rassemblements festifs.	Puberté davantage marquée chez les garçons.	De nature lunatique.	Centres d'intérêts affirmés.
Attitude rebelle vis à vis de l'autorité.	Meilleures connaissances des limites, de leurs possibilités.	En recherche d'identité (vestimentaire, modèles sociaux, sexuelle)	Esprit critique, besoin d'engagement.
Développe de plus en plus de maturité dans les relations avec l'adulte.	Capacités et condition physique de plus en plus différentes selon les individus.	Identification forte à un groupe, une mode, un univers artistique.	Affirme ses valeurs.
Les filles et garçons se mélangent davantage. La séduction est de plus en plus forte avec des	Problème d'obésité, d'addiction, de drogues, alcool.	Notion de mal être, complexe physique. Comportements sociaux déviant	Intérêt pour les nouvelles technologies, réseaux sociaux.
	Problème d'hygiène de vie, alimentation, sommeil, condition physique.	Goût du risque et du défi.	Ouverture au monde en général
		Premières expérimentations sexuelles, usage de drogues et	

expérimentations et des comportements sexuels de plus en plus affirmés. Expérimentations professionnelles.		d'alcool, tabac.	
---	--	------------------	--

Avantages : Publics matures et volontaire pour s'engager et vivre des aventures.

Difficultés : Publics qui fonctionnent en groupe et qui expérimentent des conduites à risque.

Attitudes professionnelles à privilégier :

- **L'accompagnement :** Ecoute, disponibilité, conseil, prise en compte des intérêts et difficultés.
- **Sécuriser :** Garantir un cadre qui sécurise et contrôle. Covid 19.
- **Informé, sensibiliser :** Prévenir les dangers, développer la réflexion, la prise de conscience.
- **Responsabiliser :** Permettre aux jeunes de prendre des initiatives, de devenir acteur des projets. Encadré les jeunes à adopter les gestes barrières en vigueur pour lutter contre la propagation du virus covid 19.
- **Créer du lien :** Etablir de la confiance, de la complicité mais en gardant ses distances, sa neutralité.
- **Epanouissement :** Favoriser la convivialité, le bien être, la découverte.
- **Autonomie :** Permettre aux jeunes de devenir autonome à travers un cadre expliqué, compris et accepté.

Axes éducatifs à privilégier :

La responsabilisation : Les jeunes seront associés à l'élaboration des règles de vie pour un séjour, des règles de fonctionnement pour des activités. Ils prendront en charge des tâches dans l'organisation et la réalisation de certains projets. Ils rencontreront des élus et pourront être associés à des projets locaux en dehors du service jeunesse. Ils devront être en capacité d'assurer les gestes barrières de lutte contre la propagation du virus covid 19.

L'épanouissement et le bien être : Les jeunes découvriront, pratiqueront des activités qui les attirent les séduisent. Ils vivront des moments conviviaux et divertissants. Ils seront sensibilisés à leur bien-être. Ils seront valorisés en réalisant des actions utiles. Ils développeront des connaissances et un esprit réfléchi.

L'autonomie : Les jeunes seront associés aux décisions de projets d'activités. Ils seront en gestion libre dans le cadre de séjour et de sorties.

Exemple : En proposant aux jeunes de pouvoir être autonome en respectant un cadre réglementaire. Ils pourront se gérer un budget afin de s'organiser des activités ou le repas et pourront se balader librement.

Le vivre ensemble : Ils feront preuve de tolérance, de solidarité et seront ouverts aux autres.

Projet de fonctionnement : Il faudra adapter un cadre de fonctionnement encore plus souple que pour les 11 – 14 ans, (inscriptions à la ½ journée, en soirée ou à la journée) avec des horaires décalés de ceux pratiqués traditionnellement. Notamment des activités en soirée très prisées par les adolescents. Il faudra prendre en compte les demandes des jeunes pour coller au mieux à leurs centres d'intérêt. Certaines activités seront proposées gratuitement pour valoriser des engagements citoyens sur des projets d'utilité sociale. Beaucoup de jeunes qui fréquentent les espaces jeunes sont issus de classes sociales précaires.

Lieux d'accueil : Espace jeunes de Thuir et espace jeunes de Fourques.

Projets d'activités :

Les chantiers citoyens dans le cadre des communes de Thuir ou de Fourques.

Sur Thuir : Trois groupes de 5 à 6 jeunes seront constitués pour travailler sur la réalisation de trois œuvres artistiques sous forme de fresque, style street art. Les réalisations seront ensuite exposées dans le cadre du festival street art de la ville de Thuir durant l'été 2020. Pour accompagner les jeunes, un intervenant artistique sera recruté par le service jeunesse.

Sur Fourques : Deux groupes de 5 à 6 jeunes seront constitués pour réaliser une fresque décorative sur les murs extérieurs du Point jeunes. Ils seront accompagnés artistiquement par un intervenant artistique recruté par le service jeunesse. Pendant le confinement, les murs du point jeunes ont été tagués de façon peu appropriée.

Afin de valoriser l'engagement et l'investissement des jeunes, l'ensemble des jeunes participants seront accompagnés par l'animateur référent des espaces jeunes à l'organisation de sorties loisirs. Avec un cadre fixant le périmètre géographique, l'amplitude horaire et un budget, Les jeunes pourront choisir de façon collective l'organisation et le choix des activités.

Les projets loisirs :

- Une sortie dans un parc de loisirs sera proposée en début d'été au niveau des deux points jeunes pour favoriser l'accroche des publics et favoriser le lien entre jeunes et avec les animateurs.
- Un mini séjour de 3 jours sera prévu pour chaque point jeunes en activités accessoire durant la première semaine des vacances d'août au centre UDSIST des Angles. Courant début juillet, des réunions seront organisées par les animateurs référents pour définir avec les jeunes les activités loisirs. Pendant les séjours, les jeunes seront associés à l'élaboration des règles de vie. Des réunions régulières de fin de journée seront organisées pour faire l'évaluation des journées passées et préparer les suivantes
- **Des activités espaces jeunes de Fourques et Thuir** qui pourront être organisées sur site ou à l'extérieur dans la commune. Exemples : tournois de jeux vidéo, film vidéo, tournoi de pétanque, Des activités organisées selon les exigences réglementaires sanitaires des accueils de loisirs pour mineur.

Accueil espace jeunes : Les espaces jeunes fonctionneront du lundi au samedi de 14h à 19h pour accueillir les jeunes en accès libres sur les jeux proposés. Billard, Tennis de table, baby-foot, jeux vidéo.

Encadrement :

Un Directeur : Régis PORRA pour la coordination, le suivi administratif et l'encadrement des animateurs référents.

Les animateurs :

Site de Thuir : Heikel Bechadli.

Site de Fourques : HIMICH Anissa

9 / MODALITE D'INSCRIPTION

Jeunes âges de 11 ans :

Remplir et signer un dossier d'inscription loisirs 11 ans

- Une autorisation à participer aux activités de loisirs proposées sur cette tranche d'âge.
- Un règlement intérieur activité.
- Des renseignements (date de naissance, adresse, contact) sur le jeune et le ou les responsables légaux (contact, situation sociale, adresse).

Documents sont à fournir : Copie des vaccinations ou attestation des vaccinations à jour du médecin, et attestation d'assurance de responsabilité civile, attestation médicale d'aptitude physique pour des activités spécifiques.

Ce dossier d'inscription permettra au jeune inscrit de s'inscrire à :

- La section 11 – 13 ans des vacances de Février, printemps, été et Toussaint.
- La section 11 – 14 ans de l'atelier de danse hip-hop
- Certaines activités proposées dans le cadre des mercredis et samedis en période hors vacances scolaires.

âgés de 12 à 17 ans :

Remplir et faire signer par un responsable légal un dossier d'inscription loisirs 12 – 17 ans. (dossier service jeunesse actuel).

- Une adhésion de 2€ valable sur l'année scolaire
- Deux autorisations à signer par au moins un responsable légal, pour fréquenter l'espace jeune et une pour s'inscrire et participer aux activités de loisirs.
- Deux règlements intérieurs : un pour l'espace jeune (signature du jeune inscrit et d'au moins un responsable égal)et un pour les activités à signer par au moins un responsable légal.
- Des renseignements (date de naissance, adresse, contact) sur le jeune et le ou les responsables légaux (contact, situation sociale, adresse

Documents sont à fournir : Copie des vaccinations ou attestation des vaccinations à jour du médecin, et attestation d'assurance de responsabilité civile, attestation médicale d'aptitude physique pour des activités spécifiques.

Les inscriptions aux activités seront conditionnées pour chaque jeunes inscrits à la capacité d'accueil définie par l'équipe pédagogique pour chaque projet d'activité.

Elles seront enregistrées de façon numérique à travers le logiciel concerto commun à chaque service. Un planning d'activité ou fiche d'information de l'activité sera transmis après inscription pour renseigner (Lieu, horaires, transport, affaires à prévoir, tarifs) sur les modalités, tarifs.

Elles seront traitées par ordre d'arrivée suivant un délai fixé par la direction.

Des modalités d'accueil seront spécifiques à la section 11 – 12 ans pendant les vacances. Se référer au projet de fonctionnement de la section 11 – 13 ans.

Elles pourront se faire aussi par messagerie via internet pour les jeunes inscrits au service.

Le règlement financier des activités se fera toujours en post facturation après réception par courrier de la facture.

Le paiement pourra se faire sur les différents points de régie inter-communal (structures, mairie, siège de la communauté de communes), via internet de façon sécurisée ou par prélèvement bancaire.

11/ SECURITE :

Les locaux : L'équipe encadrante se doit de vérifier la conformité des locaux en matière de sécurité pour accueillir les publics. Elle devra également connaître la procédure à suivre en cas d'alerte incendie.

Les activités : L'équipe encadrante se doit de vérifier que les lieux qui seront utilisés lors des activités ne présentent aucun dangers pour les publics.

Le matériel : L'équipe encadrante se doit d'évaluer avant toute utilisation de matériel les danger qu'ils pourraient occasionner aux publics accueillis, et prendre par conséquent les mesures nécessaires pour éviter tout risque de blessure.

Alimentation : L'équipe encadrante doit vérifier que tout aliment fournis aux publics accueillis, ne soient pas périmés, et bien étaient conservés à une température de 5 ° pour les produits frais, et conserver à cette même température pour une période jours un échantillon de chaque aliment donné aux publics.

Pour les restaurations prises par l'intermédiaire d'un prestataire de service, l'équipe encadrante devra vérifier les bonnes conditions hygiéniques de l'établissement.

Secours : L'équipe encadrante devra disposer d'une trousse à pharmacie complète sur chaque site d'accueil. Elle devra également en posséder une pour chaque activité organisé à l'extérieur. Dans chaque trousse à pharmacie, il y aura un registre d'enregistrement des soins procurés.

La direction veillera également à avoir un ou plusieurs animateurs titulaires d'une formation de premier secours. Elle proposera avant chaque grande vacance d'été, des temps de révisions ou de formation aux premiers gestes de secours.

Un protocole d'alerte sera mis en place par l'équipe de direction. Prévenir la Direction ou les services de secours face à une situation préoccupante, suivre les consignes de la direction ou alerter les parents directement.

L'hygiène : L'équipe encadrante devra encadrer et éduquer aux bonnes attitudes sanitaires à adopter au niveau des lavages des mains avant des activités repas ou cuisine, la prise de douche dans le cadre des camps et séjours.

Les séjours et les camps : En plus de l'aspect réglementaire sur l'alimentation à respecter, l'équipe éducative se devra de veiller à bien respecter les conditions d'hébergement, chambres séparées pour les filles

et les garçons, conditions sanitaires viables pour la toilette, les besoins quotidiens, sécurité incendie et protection des personnes mineures.

Les transports : L'équipe encadrante se doit de vérifier la conformité technique des véhicules utilisés pour transporter les publics, de veiller à ce que chaque jeune soit attaché avec une ceinture pendant le trajet. En terme d'encadrement dans les transports en grand bus pendant les transports, l'équipe encadrante veillera à se positionner à l'arrière, au milieu et devant afin de surveiller l'ensemble du véhicule. Aucun déplacement ne sera toléré pendant les déplacements. Dans le cadre des transports en minibus, les mêmes règles de port de ceinture devront être appliquées. Les jeunes véhiculés devront avoir un comportement calme et éviter de faire du bruit. L'encadrement variera entre une personne qui assurera la conduite pour les transports courts sur place et une deuxième personne pour les longs transports.

Objet de valeur, argent et téléphone portable : Tout objet ou matériel, argent apporté par les publics accueillis seront sous leur entière responsabilité (voir règlement intérieur) hormis pour les téléphones portables dans le cadre des séjours et camps. L'équipe encadrante devra être informée et veillera aux dispositions à prendre sur l'utilisation des objets ou argent apportés. En ce qui concerne les téléphones portables, ils seront tolérés mais devront être rangés pendant les temps d'activités, un espace de rangement sera proposé par l'équipe encadrante, qui se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou vol. Ils pourront être utilisés sous autorisation de l'équipe encadrante suivant les besoins et les situations. Durant les séjours, ils devront être éteints et donnés à l'équipe encadrante qui en prendra la responsabilité le temps de la nuit. Ils seront redonnés aux publics le lendemain.

Protection et prévention covid 19 : Voir document en annexe

Depuis le mois de mars 2020, la France fait face à une crise sanitaire de lutte contre la propagation d'un virus « covid19 » très dangereux pour la santé.

A cet effet un protocole sanitaire d'accueil des publics est défini et ajusté selon l'évolution de la propagation du virus covid 19.

Ce protocole sanitaire impose aux organisateurs d'adopter des mesures de protection (voir annexe protocole sanitaire) en direction des publics accueillis et des intervenants éducatifs.

Outre ces mesures de protection engagées, que ce soit les publics accueillis, que les intervenants, ces derniers doivent adopter les geste barrières en vigueur. Distanciation sociale, port du masque selon les situations, lavage de mains régulier, mesures de d'isolement et d'alerte en cas de suspicion de symptômes. Il sera de même sensibilisé, accompagné et encadré par l'équipe pédagogique à avoir les gestes barrières pour lutter contre la propagation du virus covid 19. Voir annexe protocole sanitaire de lutte contre le virus covid 19.

12/ LE PARTENARIAT :

Les élus de la communauté : Le Président, l' élu référent enfance jeunesse communautaire, les élus Jeunesse des communes membres.

Les jeunes : Commission jeunes hip – hop, conseils municipaux de jeunes de Thuir, groupes actions Citoyennes, association junior des aspres.

Les parents : A travers des réunions de préparation d'activités et des bilans d'activités, les actions de parentalité.

La CAF : Dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

L'Etat : Dans le cadre du contrat éducatif local, du dispositif Ville Vie Vacances, du fond interministériel de Prévention de la délinquance, de la Mildeca, de la labellisation information jeunesse.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance : Commission qui se réunit

Mensuellement pour les problématiques de délinquance.

Le conseil départemental : Soutien actions, stage aide au permis.

Le collège de Thuir et le collège d'Elne : Communication activités, partenariat sur les actions de Prévention.

Les services petite enfance et enfance de la communauté de communes des aspres.

La mission locale d'insertion jeunes du secteur des aspres.

Le tissu associatif local : foyers ruraux du territoire, associations sportives, culturelles et caritatives locales.

Ufolep et La ligue de l'enseignement.

12 / LA COMMUNICATION :

Les programmes vacances : Ils présentent les activités proposées pour chaque vacance, informent sur les modalités et le fonctionnement de chaque section d'âge.

Ils sont réalisés 15 jours avant chaque vacance scolaire, envoyés par courrier à tous ceux qui sont inscrits au service jeunesse.

Ils sont disponibles en ligne sur le blog internet du service et en version papier dans les espaces jeunes et le Point Information Jeunesse.

Ils sont communiqués par voie d'affichage au niveau de chaque mairie du territoire inter-communal.

La presse : Articles de presse qui annoncent ou font des retours sur des activités.

Le collège de Thuir et d'Elne : Par voie d'affichage dans le cadre de la permanence assurée par le Point Information Jeunesse, les lundis et vendredis de 13h à 14h pour le collège de Thuir, et de 12h45 à 14h les jeudis au collège d'Elne.

Permanences information et inscription dans les mairies de Banyuls des Aspres, St Jean Lasseille et Brouilla : Elles sont réalisées deux semaines avant chaque début de vacance, le mercredi et le samedi après-midi.

Un blog internet : <http://servicejeunesseccaspres.unblog.fr>.

Un support de communication moderne permettant aux jeunes et aux familles de suivre l'actualité des activités du service en ligne, de faire des commentaires et d'avoir des liens avec les réseaux associatifs locaux et différents partenaires agissant dans le domaine de la jeunesse.

Le site internet de la communauté de communes des Aspres : <http://cc-aspres.fr>

Les réseaux sociaux : Facebook.

16 / L'EVALUATION :

Evaluation quantitative :

Mesure du taux de fréquentation des jeunes sur les différents modes d'accueil :

Activités Loisirs extrascolaire et périscolaire et espaces jeunes.

Des résultats qui permettront d'observer la mixité obtenue, au niveau social, territorial, genre et âges.

Pour obtenir ces résultats, le service de direction utilisera le logiciel concerto spécifique et commun à l'ensemble des services de la communauté de communes des Aspres. Il permet d'inscrire, de facturer et planifier et programmer des activités et enfin de sortir des analyses quantitatives de fréquentation sur les différents critères cités ci-dessus.

Evaluation qualitative :

Elle pourra être réalisée à travers des fiches d'activités produites par les animateurs et Directeurs et par des réunions pédagogiques organisées par l'équipe de direction avec les animateurs.

Réunions pédagogiques régulières : Pendant la période scolaire chaque deux semaines, l'équipe pédagogique à l'année se réunit au moins 2 heures pour analyser un bilan pédagogique des activités en cours ou à réaliser.

Réunions pédagogiques des vacances : Elle sera organisée de façon journalière, le plus souvent en fin de journée entre 18h et 18h45. Elle sera organisée par section d'âge (11 – 12 ans, 13 – 14 ans, 15 – 17 ans) et concernera l'ensemble de l'équipe dédiée à chaque catégorie d'âge. Elle permettra de faire un bilan pédagogique de chaque activité réalisée pendant la journée afin d'évaluer si les objectifs ont été atteints.

Aspects pédagogiques évalués :

Mesure du lien social :

Capacité des publics à communiquer, partager avec d'autres jeunes sur les lieux d'accueils et les activités proposées.

Capacité des jeunes à coopérer, à cohabiter entre eux sur les activités et lieux d'accueil.

Niveau d'intégration et capacité des jeunes à évoluer dans un groupe,

Mesure de l'autonomie :

Capacité des jeunes à fonctionner librement sur lieux d'accueils, à évoluer de façon autonome (gestion de temps libres, de tâches) sur certaines activités. Capacité des jeunes à prendre des initiatives.

Mesure du niveau de responsabilisation :

Capacité des jeunes à respecter, comprendre, accepter les règles, les cadres d'activités définis et consignes données.

Capacité des jeunes à être responsabilisés, sur le fonctionnement des accueils de jeunes et dans leur participation aux projets d'activités.

Mesure de l'épanouissement individuel :

Apports des activités proposées en termes de connaissances et d'apprentissage.

Niveau de participation des jeunes à s'impliquer et développer des savoirs faire et compétences sur des projets.

Développement des compétences sociales : estime de soi, altruisme, confiance, communication.

Mesure de la participation active des jeunes dans la vie locale :

Capacité des jeunes à proposer et à participer à des projets qui les valorisent et les rendent acteurs sur le Territoire.

Mobilisation des jeunes à s'impliquer et s'investir sur des actions d'intérêt général.

Remarque : Ces aspects pédagogiques seront évalués en fonction des degrés de priorité fixés à chaque projet d'activités présentés ci-dessus, rattaché soit à une section d'âge, un mode d'accueil ou une spécificité.

Des outils pédagogiques comme par exemple des fiches d'activité seront produits par l'équipe pédagogique. Un tableau permettra de classer les aspects pédagogiques, de les décliner en indicateurs et mesurer leur niveau de réussite. Voir document annexe, fiche d'activité.